



## Reconnaissance des titres de compétences étrangers

### Nouvelle mesure dans le Plan d'action économique du Canada

Dans le cadre de son **Plan d'action économique**, le gouvernement du Canada investira **50 millions de dollars** au cours des deux prochaines années afin d'élaborer, en partenariat avec les provinces et les territoires, un cadre d'action visant à accélérer l'évaluation et la reconnaissance des titres de compétences étrangers.

### À propos de la reconnaissance des titres de compétences étrangers

Grâce au Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers et au Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers, d'importants progrès sont réalisés en ce qui a trait à l'élimination des obstacles à la reconnaissance des titres de compétences étrangers au Canada. Le Programme favorise l'intégration des travailleurs formés à l'étranger à la population active du Canada en misant sur la collaboration avec les principaux intervenants dans le but d'accélérer l'évaluation et la reconnaissance des titres de compétences des nouveaux arrivants. Quant au Bureau d'orientation, il aide les professionnels formés à l'étranger à obtenir les renseignements dont ils ont besoin pour faire évaluer leurs titres de compétences le plus rapidement possible.

### Qui est admissible?

Les organisations professionnelles et les groupes industriels chargés de réglementer la reconnaissance des titres de compétences étrangers (p. ex. les associations professionnelles d'ingénieurs) ainsi que les gouvernements provinciaux peuvent demander du financement pour appuyer les projets destinés à améliorer les processus et

les systèmes de reconnaissance des titres de compétences étrangers du Canada. Les projets viseront à éliminer les obstacles à l'emploi au Canada que doivent surmonter les travailleurs formés à l'étranger, l'objectif étant de veiller à ce que les processus d'évaluation soient justes, accessibles, uniformes dans l'ensemble des administrations, transparents et rigoureux.

### Comment cela fonctionne-t-il?

Le cadre d'action pour la reconnaissance des titres de compétences étrangers a pour objectif d'accélérer la reconnaissance des titres de compétences étrangers et d'uniformiser ce processus. Il favorisera aussi l'intégration des nouveaux arrivants à la population active.

Le cadre d'action permettra d'établir :

- les principes directeurs de la reconnaissance des titres de compétences étrangers, tels que convenus par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux;
- les normes visant à assurer le traitement rapide des demandes de reconnaissance des titres de compétences étrangers;
- les professions qui seront ciblées en premier lieu par les mesures visant à accélérer la reconnaissance;
- la démarche qui permettra d'entreprendre de façon plus systématique le processus d'évaluation des titres de compétences et de délivrance d'un permis ou d'un certificat d'agrément à l'étranger.

### Pour plus de renseignements

Pour en savoir plus sur la reconnaissance des titres de compétences étrangers, consultez le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, à l'adresse [www.rhdcc.gc.ca](http://www.rhdcc.gc.ca). Des services en ligne sont également offerts aux immigrants formés à l'étranger sur le site Web du Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers, à l'adresse [www.competences.gc.ca](http://www.competences.gc.ca).

### Communiquez avec Service Canada

**CLIQUEZ** [servicecanada.gc.ca](http://servicecanada.gc.ca)

**COMPOSEZ** le 1 800 O-Canada  
(1-800-622-6232)  
(ATS : 1-800-926-9105)

**VISITEZ** un Centre Service Canada

Pour savoir où se trouve le Centre le plus près de chez vous, consultez notre site Web, à l'adresse [www.servicecanada.gc.ca](http://www.servicecanada.gc.ca), et cliquez sur « Trouvez un Centre Service Canada près de chez vous » dans le menu de droite.